

6. Relations interpersonnelles Égalité filles / garçons – Discriminations, sexisme et LGBT+phobies

➔ Repères / réflexions

• **Egalité filles – garçons**

L'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons constitue une obligation légale et une mission fondamentale pour l'Éducation Nationale. Si les écoles et les établissements scolaires sont devenus mixtes dans les années 70, trop de disparités subsistent dans les parcours scolaires et dans la construction individuelle et sociale des filles et des garçons.

La mixité n'implique pas l'égalité des filles et des garçons à l'École. Les statistiques relatives à la scolarité, à l'orientation et à l'emploi des filles et des garçons permettent de battre en brèche la croyance souvent répandue selon laquelle la société tendrait naturellement vers l'égalité des sexes. La promotion de l'égalité nécessite un travail quotidien tout au long de la scolarité des élèves.

Les filles réussissent mieux que les garçons à l'École (meilleur taux de réussite à tous les examens scolaires et universitaires) et sont plus diplômées que les garçons à la sortie du système éducatif. On constate néanmoins une disparité persistante dans des choix d'orientation différenciés : plus de choix d'orientation vers les enseignements scientifiques et technologiques pour les garçons, davantage d'orientation vers les spécialités de service dans le champ professionnel pour les filles par exemple¹. Et même si l'accès des femmes au marché du travail est un acquis société, les filles ne parviennent pas à tirer profit de leurs parcours scolaires et bien des inégalités perdurent dans le monde du travail.

Les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation menées auprès des collégiens en 2017 et auprès des lycéens en 2018² montrent que les filles sont davantage touchées que les garçons par les violences à caractère sexiste et sexuel.

La dernière enquête Sivis réalisée en 2018-2019 auprès des établissements du second degré³ met en évidence, comme les précédentes, que la très grande majorité des faits graves commis dans les établissements sont le fait des garçons. Parmi ces faits, 7 sur 10 concernent des violences physiques dont les garçons sont massivement à la fois auteurs et victimes.

L'ensemble de ces observations montre combien les stéréotypes de sexe et les normes de féminité/masculinité intériorisés tant par les filles que par les garçons légitiment les rôles sociaux de sexe. Les stéréotypes fonctionnent comme des « prêts à penser » et alimentent l'idée d'une différence des sexes selon laquelle il serait « naturel » que les filles/femmes et les garçons/hommes aient des rôles

¹ [Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur, DEPP, ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.](#)

² Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

³ DEPP, ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

sociaux différents et hiérarchisés. Ils contribuent à mettre en place et légitimer des inégalités qui génèrent des discriminations.

Un des objectifs de l'égalité entre les filles et les garçons, en lien avec l'éducation à la sexualité, est d'ouvrir l'éventail des possibles à tous, sur le plan individuel pour favoriser l'épanouissement personnel et sur le plan collectif pour donner à la société la possibilité de pouvoir compter sur les compétences de chaque personne indépendamment de son sexe biologique. La promotion de l'égalité ne vise pas à l'indifférenciation des personnes ni à la fusion des sexes. Il est important de différencier ce qui relève du droit (égalité/inégalité) et du registre philosophique (différence / similitude). Les différences individuelles sont à valoriser, et non les différences qui seraient liées aux catégories de sexe féminin ou masculin. Ces différences catégorielles nient les différences entre les individus et créent des stéréotypes.

Pour développer l'égalité filles – garçons, il est important d'apprendre à repérer les stéréotypes de sexe, mais aussi de comprendre comment ils fonctionnent pour remettre en cause le système de rapports de sexe hiérarchisés et inégaux et lutter contre les inégalités.

La lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel, dont sont majoritairement victimes les filles et les femmes, est aussi indispensable pour diffuser une culture d'égalité.

• **Sexisme**

Le comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté en mars 2019 une recommandation dans laquelle est proposée une définition du sexisme⁴ : « Tout acte, geste, représentation visuelle, propos oral ou écrit, pratique ou comportement fondés sur l'idée qu'une personne ou un groupe de personnes est inférieur du fait de son sexe, commis dans la sphère publique ou privée, en ligne ou hors-ligne ». Il est précisé que « le sexisme est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes, conduisant à la discrimination et empêchant la pleine émancipation des femmes dans la société ».

Le sexisme est une idéologie qui s'appuie sur les stéréotypes de sexe, catégorisation qui légitime la hiérarchisation des rôles sociaux féminins et masculins. Mais c'est aussi un ensemble de manifestations et de comportements qui vont de ceux considérés comme plus anodins aux plus graves et qui vont avoir comme conséquence de dévaloriser, stigmatiser, humilier, discriminer ou violenter très majoritairement les femmes.

Les actes sexistes sont massivement commis par des hommes contre des femmes. Selon les statistiques du ministère de l'intérieur, en 2017, dans les procédures saisies par la police ou la gendarmerie nationales, 87% des victimes de crime ou de délit sexiste sont des femmes et 91% des mis en cause sont des hommes. La brochure annuelle des chiffres clés 2019 « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » fournie par le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations montre que le sexisme est toujours omniprésent. 27% des femmes ont été témoins de discrimination en fonction de leur sexe et les femmes sont dix fois plus exposées que les hommes aux injures à caractère sexiste.

Le sexisme est très répandu dans la sphère privée comme dans la sphère publique : supposées plaisanteries ou marques d'humour et injures sexistes ; images et rôles des femmes stéréotypés dans la publicité, les émissions de divertissement, les clips musicaux, etc. ; discrimination et harcèlement en

⁴ [Recommandation CM/Rec\(2019\)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme, Conseil de l'Europe, adoptée le 27 mars 2019](#)

entreprise, dans la vie politique ou dans le domaine de la culture ; sous-représentation des femmes expertes dans les médias ; etc.

La loi du 3 août 2018⁵ définit l'outrage sexiste comme le fait « d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».

• **Homophobie / biphobie / transphobie**

L'homophobie et la biphobie désignent toutes les manifestations de rejet (regard malveillant, mépris, insulte, violence physique, harcèlement, discrimination, etc.) que peuvent subir des personnes en raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, homosexuelle ou bisexuelle.

La transphobie désigne toutes les manifestations de rejet subies par des personnes en raison de leur identité de genre.

Un environnement dans lequel l'homo-, bisexualité et la transidentité n'existent que par des remarques dépréciatives, même anodines mais souvent répétées, voire par des injures, rendent beaucoup plus difficiles la construction identitaire et le développement de l'estime de soi pour les personnes qui les subissent.

Certaines personnes homo-, bisexuelles ou transgenres peuvent intérioriser la violence homo- ou transphobe qui les entoure, particulièrement si leur environnement est hostile et sans modèle identificatoire valorisant. Cette homophobie ou transphobie intériorisée a comme conséquences culpabilité, honte, repli sur soi, décrochage scolaire, voire dépression ou suicide.

Selon l'enquête IFOP réalisée en 2019 pour la Fondation Jean Jaurès et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, les établissements scolaires sont un lieu important d'exposition à des agressions à caractère LGBT+phobes : 23% des personnes LGBT interrogées y ont subi des injures ou des menaces verbales, 13% des atteintes aux biens ou des agressions. 68 % des personnes LGBT y ont été victimes d'intimidations, de menaces ou de commentaires blessants ou désobligeants en lien avec leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. L'enquête DEPP climat scolaire et victimation menée auprès des lycéens en 2017-2018 montre que 3,9% des lycéens et 4,9% des élèves de lycée professionnel ont déclaré être victimes d'insultes homophobes.

Toute distinction opérée entre les personnes physiques en raison de leur origine, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur apparence physique est une discrimination punie par la loi (article 225-1 du code pénal).

Les injures, commises sous forme de discours, menaces, écrits, dessins, images et proférées dans des lieux publics sont pénalisables. Si elles sont commises envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre les peines sont augmentées (article 33 de la loi de 1881). L'injure non publique commise envers une personne

⁵Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle est aussi pénalisable (article R624-4 du code pénal).

Les LGBT+phobies sont favorisées par une idéologie, présente dans la plupart des sociétés, qui dicte des normes spécifiques en matière de sexes, d'identités de genre et d'orientations sexuelles : l'hétéronormativité. Dans ce contexte, les sexes sont présentés comme uniquement « masculin » et « féminin » et doivent s'aligner, respectivement, aux identités de genre « homme » et « femme » tout en étant assignés à des rôles sociaux stéréotypés. De plus, l'hétérosexualité, mais aussi le couple et la reproduction, y sont fortement valorisés. Une telle idéologie a pour conséquence de générer un phénomène de différenciation fondamentale, de hiérarchisation, d'inégalité et de discrimination, voire d'exclusion sociale, à l'encontre des personnes dérogeant à ces normes que l'on peut dénommer « hétérosexisme ». En effet, si l'hétéronormativité dicte des normes, l'hétérosexisme les maintient par ces pratiques discriminantes et se trouve à la racine du sexisme, de l'homophobie et de la transphobie.

L'École a pour mission d'offrir un cadre protecteur aux élèves afin qu'ils puissent apprendre en toute sérénité et réussir. Elle doit contribuer à faire progresser l'égalité dans les faits, faire reculer les préjugés, améliorer la prévention et la répression des actes et des paroles anti-LGBT.

L'éducation à la sexualité y prend part en développant une culture du respect et de l'acceptation de chacune et chacun, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre. Elle peut contribuer à la lutte contre la banalisation des paroles et actes homo- et transphobes et contre l'isolement des jeunes qui en sont victimes.

Liens vers :

[Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024](#)

[Circulaire n° 2015-003 du 20-1-2015 Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école](#)

[Guide ressources comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir](#)

[Prévenir l'homophobie et la transphobie à l'école](#)